

AIR'MAG

La lettre de la DREAL Normandie sur la qualité de l'air

N° 3 - Novembre 2016

Qu'est-ce que c'est ?

93 000

C'est le nombre de demandes de certificats Crit'Air (certificats pour la qualité de l'air) qui ont déjà été émises en France depuis le 1^{er} juillet 2016.

- 39 %

C'est la réduction du taux d'émissions de particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) entre 2000 et 2015.

Les émissions d'oxydes d'azote (NOx) ont baissé de 56 %, et celles de dioxyde de soufre (SO2) de 87 %. À l'inverse, celles d'ammoniac (NH3) n'évoluent pas significativement.

Agenda

15 novembre : Forum « Les Respirations » - Paris

17 novembre : Journée nationale Agriculture et qualité de l'air - Paris

28-29 novembre : 7^{ème} congrès national santé-environnement : qualité de l'air et santé - Strasbourg

30 novembre : Colloque Primequal : la ZCR pour une amélioration de la qualité de l'air en ville - Strasbourg

15 décembre : 2^{ème} journée de restitution CORTEA - Paris

► Edito

La qualité de l'air en Normandie

L'été et la rentrée scolaire ont été principalement marqués par le projet d'une candidature, portée par la préfecture de région Normandie, au programme européen LIFE 2014-2020.

Le programme LIFE est l'instrument de financement de l'UE pour l'environnement et l'action climatique. L'objectif général de LIFE est de contribuer à la mise en œuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation environnementales et climatiques de l'UE en cofinçant des projets à valeur ajoutée européenne. Les projets intégrés doivent permettre de mettre en œuvre la législation et les objectifs environnementaux à grande échelle et accroître l'impact du programme LIFE. Ils fournissent un financement pour les plans, programmes et stratégies élaborés au niveau régional, multi-régional ou national. L'air est l'un des domaines thématiques ciblés.

Dans le cadre de l'appel à projet LIFE 2016, la préfète de la région Normandie a ainsi présenté une candidature concernant la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère. Une note de concept a été rédigée et transmise à la Commission européenne le 26 septembre 2016.

La construction du projet LIFE va se poursuivre dans les prochains mois et ne peut se faire qu'en partenariat avec les principales parties prenantes concernant la qualité de l'air sur le territoire du PPA. Nous espérons donc mobiliser tous nos partenaires dans la construction de cette belle opportunité d'améliorer la qualité de l'air sur notre territoire !

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Toi, tu connais pas Life !!!



© Dominique Lepetit

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



À lire !

Bilan de la qualité de l'air en France en 2015



Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a publié le 27 octobre 2016 le bilan national de la qualité de l'air en 2015. Il fait le point sur les principales évolutions sur les quinze dernières années et revient sur les faits marquants de l'année.

2015 est marqué par quelques épisodes de pollution aux particules (PM), par le retour d'épisodes de pollution à l'ozone (O3), et par l'absence de pollution au dioxyde d'azote (NO2) comme en 2014.

Malgré cela, en 2015, les concentrations moyennes annuelles en dioxyde de soufre (SO2), composés organiques (CO), NO2, particules PM10 et PM2,5 sont parmi les plus faibles sur la période 2000-2015 (2007-2015 pour les PM10 et 2009-2015 pour les PM2,5). À l'inverse, les teneurs moyennes estivales en O3 font partie des plus élevées enregistrées depuis 2000.

Comme en 2013 et 2014, 7 polluants sur 12 réglementés présentent en 2015 des dépassements des normes sanitaires de qualité de l'air. Même s'ils sont moins nombreux que par le passé, les dépassements pour les PM10, le NO2 et l'O3 sont récurrents et concernent, en 2015, entre 8 et 34 agglomérations.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-bilan-de-la-qualite-de-l-air-en-48895.html>

Décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 « indemnité kilométrique vélo »

Ce décret institue à titre expérimental à partir du 1^{er} septembre 2016 une prise en charge de l'indemnité kilométrique créée dans la LTECV relative aux trajets effectués à vélo par les agents du MEEM et des établissements qui en dépendent.

Tout agent utilisant son vélo pour les déplacements domicile-travail à compter du 1^{er} septembre pourra bénéficier de 25 centimes d'euros par kilomètre dans la limite d'un plafond fixé à 200 € par an et par agent, exonéré de l'impôt sur le revenu. L'expérimentation est prévue pour une durée de deux ans et donnera lieu à un bilan chaque année.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2016/8/31/DEVK1617563D/jo/texte/fr>

Les appels à projet

► L'appel à projet Fonds Air

L'objectif principal de l'édition de cet appel à projet est d'accompagner les collectivités ou groupements de collectivités volontaires et se trouvant sur des territoires exposés à des dépassements des valeurs limites pour les particules fines, pour monter, financer et animer un **fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage individuels au bois non performants** sur leur territoire. Ces fonds d'aide seront accompagnés d'une animation forte visant à faire connaître le fonds et à diffuser les bonnes pratiques.



Seuls sont éligibles les territoires inclus dans une zone dans laquelle a été constaté au moins un dépassement d'une valeur limite pour les PM10 lors des 5 dernières années, et où il est démontré la pertinence du renouvellement des appareils de chauffage au bois au vu de la contribution significative du chauffage individuel au bois aux concentrations de particules fines sur leur territoire.

Les collectivités ou groupes de collectivités éligibles pourront déposer leur dossier de candidature à plusieurs échéances : au 15/12/2016, au 15/05/2017 ou au 02/10/2017.

Pour en savoir plus : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/Fonds%20Air2016-81>

► Programme d'aide aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air - élevages IED (porcs et volailles)

Le MEEM a mis en place un programme d'aide aux investissements de matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air, pour les élevages IED (porcs et volailles), grâce à une mobilisation de 10M€ sur le fonds de financement de la transition énergétique. Le MEEM a confié à FranceAgriMer la gestion de ce programme.

Les pratiques éligibles à une aide financière sont :

- l'utilisation de matériels d'épandage des effluents agricoles limitant la dispersion dans l'air ou par un enfouissement immédiat des effluents dans le sol ;
- la mise en place de couverture de fosses à lisier ;
- l'installation de laveurs d'air dans les bâtiments hébergeant les animaux ;
- l'évacuation rapide des effluents vers un stockage couvert.

Pour en savoir plus :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches/Aides/Aide-aux-investissements-materiels-dans-les-exploitations-agricoles-en-faveur-de-la-qualite-de-l-air-MEEM>

► L'appel à projet Agr'Air

Cet appel à projet, lancé par l'ADEME et le MEEM, en collaboration avec le MAAF, vise à accompagner techniquement et financièrement des projets pilotes visant à diffuser largement dans le secteur agricole, les technologies et pratiques contribuant à réduire les émissions d'ammoniac (NH3) et/ou les émissions de particules fines (PM10) liées au brûlage à l'air libre des résidus agricoles.

Les projets sélectionnés doivent promouvoir une approche collective et mettre en œuvre des actions reproductibles et pérennes.

L'appel à projets permet de financer :

- des actions d'animation, de formation, de sensibilisation et de communication ;
- des investissements en faveur de la qualité de l'air, notamment dans les exploitations agricoles ;
- des actions d'évaluation.

La 1^{ère} date de limite de dépôt de projets est prévue au 31 mars 2017.

Pour en savoir plus : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AgrAir2016-58>

Le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Afin d'améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques, la France élabore un plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

Ce plan, prévu par l'article 64 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'air. Des mesures visant les principaux secteurs émetteurs seront mises en œuvre afin de respecter les plafonds d'émissions nationaux et de diminuer les niveaux de fond de la pollution.

Le PREPA sera composé :

- d'un décret fixant des objectifs chiffrés de réduction des émissions des principaux polluants, à horizon 2020, 2025 et 2030 ;
- d'un arrêté établissant, pour la période 2016-2020, les actions prioritaires retenues.

Un tableau de bord interministériel précisera les modalités opérationnelles de mise en œuvre du PREPA dont l'état d'avancement sera présenté chaque année au Conseil national de l'air.

Les parties prenantes et les membres du Conseil national de l'air ont été consultés à partir de l'automne 2015 sur les travaux d'aide à l'élaboration du PREPA, puis en juin 2016, sur les projets de décret et d'arrêté.

Avant son adoption prévue début 2017, le PREPA fera l'objet d'une évaluation environnementale soumise à l'avis de l'autorité environnementale et d'une consultation du public.

Pour information, sont actuellement consultables sur le site internet du MEEM :

- les rapports relatifs aux travaux d'aides à la décision du PREPA :

1. Synthèse

2. Rapport principal et 5 annexes

- Annexe A : préambule, pourquoi le PREPA ?
- Annexe B : fiches mesures résumées
- Annexe C : fiches mesures détaillées
- Annexe D : méthodologie employée
- Annexe E : éléments d'analyse juridique

- Les versions de travail consolidées par le ministère de l'environnement suite à la consultation des membres du Conseil national de l'air du :
 - projet de décret fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement
 - projet d'arrêté établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Plan-national-de-reduction-des.html>

Règlement (UE) 2016/1628 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2016 relatif aux exigences concernant les limites d'émission (...) pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers.

Ce règlement établit, pour l'ensemble des moteurs visés à l'article 2, paragraphe 1, des limites d'émission pour les gaz polluants et les particules polluantes ainsi que les exigences administratives et techniques relatives à la réception UE par type.

Le règlement établit également certaines obligations relatives aux engins mobiles non routiers sur lesquels un moteur visé à l'article 2, paragraphe 1, est en cours d'installation ou a été installé, en ce qui concerne les limites d'émission pour les gaz polluants et les particules polluantes d'un tel moteur.

Le règlement établit aussi les exigences relatives à la surveillance du marché des moteurs visés à l'article 2, paragraphe 1, qui sont installés ou destinés à être installés sur des engins mobiles non routiers et qui font l'objet d'une réception UE par type.

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.252.01.0053.01.FRA&toc=OJ:L:2016:252:TOC

Arrêté du 24 août 2016 définissant la liste des polluants atmosphériques dont les émissions sont évaluées dans le cadre des PDU

Il s'agit des principaux polluants atmosphériques pour lesquels les transports contribuent significativement aux émissions : oxydes d'azote (NOx), particules fines PM10 et PM2,5 ainsi que composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arr/ete/2016/8/24/DEVR1603467A/jo>

Arrêté du 26 août 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant

Il modifie l'arrêté du 7 avril 2016 et permet de :

1. déclencher des mesures d'urgence dès le premier jour de prévision d'un dépassement du seuil d'information et de recommandation.
2. étendre aux épisodes de pollution à l'ozone la possibilité de déclencher des mesures d'urgence en cas de dépassement persistant du seuil d'information et de recommandation, comme cela est déjà le cas pour les épisodes de pollution aux particules et au dioxyde d'azote ;
3. consultation automatique des élus locaux pour déterminer les mesures d'urgence à adopter.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arr/ete/2016/8/26/DEVR1623963A/jo>

**Le coût de la pollution de l'air
(Banque mondiale et IHME)**



Une étude conjointe de la Banque Mondiale et de l'Institut « Health Metrics and Evaluation » (IHME), publiée en septembre 2016, a cherché à estimer les coûts économiques de la mortalité prématurée liée à la pollution atmosphérique, afin de renforcer les arguments économiques susceptibles d'inciter les États à mener une action ambitieuse de réduction de la pollution.

Cette étude a estimé à 5,5 millions le nombre de vies perdues en 2013 en raison de maladies liées avec la pollution de l'air (extérieure ou intérieure).

En 2013, l'exposition à la pollution atmosphérique ambiante et intérieure a coûté à l'économie mondiale quelque 5110 milliards en pertes de bien-être. À l'échelle mondiale, les pertes de revenus du travail représentaient 225 milliards de dollars en 2013.

<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/90730147327675403/r%3C%3A9sum%3C%3A9-ana lytique>

Estimations nationales de l'exposition à la pollution de l'air et les effets sur la santé (OMS)

Un nouveau modèle de qualité de l'air mis au point par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) confirme que 92% de la population mondiale vit dans des lieux où les niveaux de qualité de l'air ne respectent pas les limites fixées par l'OMS (10 µg/m³).

Les informations sont présentées sur des cartes interactives et mettent en évidence les zones spécifiques au sein des pays ne respectant pas les limites établies par l'OMS. Il représente également les données sanitaires relatives à la pollution de l'air extérieur (ambiant) les plus détaillées jamais fournies par l'OMS. Les cartes interactives fournissent des informations sur l'exposition, par pondération en fonction de la population, aux matières particulaires d'un diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5) pour tous les pays.

<http://maps.who.int/airpollution/>
<http://www.who.int/phe/publications/air-pollution-global-assessment/en/>

Un colloque sur le chauffage au bois des particuliers

Échanges sur les bonnes pratiques d'usage du chauffage au bois domestique

La DREAL Normandie et l'ADEME ont organisé le 14 novembre 2016 une 1/2 journée d'échange sur le chauffage au bois, destinée à améliorer la sensibilisation des partenaires et à mieux partager les initiatives à prendre.

Le bois énergie représente un véritable atout économique pour la Normandie et offre des bénéfices indéniables en termes de contribution au développement des énergies renouvelables et de leurs bénéfices associés. Néanmoins une combustion du bois mal maîtrisée constitue une source importante de polluants atmosphériques susceptibles de nuire à la santé.

Cette pollution provient en très grande majorité du secteur domestique, notamment du fait de la qualité variable du combustible (combustible pas assez sec par exemple), d'un parc important d'appareils anciens et peu performants, et de manque d'entretien.

Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), la DREAL et l'ADEME ont élaboré un dépliant sur les bonnes pratiques du chauffage au bois. Ce dépliant a été réalisé en étroite concertation avec les membres du groupe de travail Communication du PPA.

La DREAL et l'ADEME ont souhaité accompagner la diffusion de ce dépliant par une réunion d'information, lieu d'échange sur les bonnes pratiques du chauffage au bois individuel. Ensemble, il s'agissait :

- d'expertiser les enjeux avec l'appui d'Air Normand, de l'ADEME et de l'ARS,
- de s'accorder sur les conseils techniques et financiers à donner,
- d'identifier les moyens de réduire les émissions polluantes et contribuer à maîtriser l'effet de serre.

La sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques à adopter pour utiliser leur installation de chauffage au bois de façon optimale est d'autant plus importante que leur nombre est appelé à croître. Peu d'utilisateurs de chauffage au bois sont conscients du fait que ce type de chauffage peut être source de pollution de l'air. Au-delà de l'installation d'un équipement plus performant, les pratiques de l'utilisateur, la qualité du combustible utilisé et de l'entretien de l'appareil peuvent influencer sur les émissions du chauffage au bois.

Le bois n'est pas une ressource rare en Normandie mais elle peut être optimisée si chacun acquiert les bons réflexes d'achat et d'usage, qui peuvent permettre de réduire jusqu'à 5 fois la consommation de bois et 30 fois les émissions de poussières. La marge de progression pour améliorer les bonnes pratiques du chauffage au bois individuel est importante si tous les professionnels et conseillers publics s'entendent sur un langage commun.

Colloque Chauffage au bois

Bien se chauffer en limitant les émissions de polluants

INVITATION

DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE ?

Lundi 14 novembre 2016
14h00 - 17h30

CCI Seine Mer Normandie
10 quai de la Bourse 76000 Rouen

Programme

Colloque animé par Rebecca Armstrong

13h30 Accueil des participants

14h00 Introduction par Nicole KLEIN, préfète de la Région Normandie

État des lieux du chauffage au bois : quels constats et enjeux ?

14h15 Atouts et enjeux du bois énergie
intervenant : Guillaume LEFRANCOIS, ADEME

14h30 Le chauffage au bois, source de pollution atmosphérique
intervenant : Jérôme CORTINOVIS, Air Normand

14h45 Les conséquences sanitaires de la pollution liée au chauffage au bois
intervenant : Jérôme LE BOUARD, ARS

15h00 Échanges avec la salle

Les bonnes pratiques d'utilisation du chauffage au bois

15h20 Choisir un équipement performant
intervenant : Jean-Marc GOHIER, ADEME

15h35 Utiliser du bois de qualité
intervenant : Olivier BOULAY, ProfessionsBois

15h50 Bien utiliser et entretenir son appareil
intervenant : Olivier CARON, ramoneur

16h05 Échanges avec la salle

Les dispositifs d'aide financière existants

16h40 Quels dispositifs d'aide pour les futurs clients ?
intervenant : Loïc GAUDOIN, conseiller info-énergie

17h00 Échanges avec la salle

17h20 Conclusion (DREAL et DR ADEME)



▶ La métropole de Rouen devient une « Ville Respirable » !



La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a signé le 7 novembre 2016 les huit premières conventions « Villes Respirables », dont celle de la Métropole Rouen Normandie.

Ces conventions font suite à l'appel à projet « Villes Respirables en 5 ans » lancé en 2015 et qui vise à faire émerger des « villes laboratoires » pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations. Il permet aux collectivités lauréates de bénéficier d'un soutien technique et d'un financement allant jusqu'à 1M€ issu du fonds de financement de la transition énergétique.

La Métropole Rouen Normandie mobilise ses politiques métropolitaines (aménagement, logement, transports collectifs, etc.) en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air sur son territoire. L'Appel à Projets « Villes Respirables en 5 ans » offre donc l'opportunité d'accélérer cette dynamique en lui donnant une dimension supplémentaire, ambitieuse et innovante, portée par l'évolution de ses champs de compétence et l'avènement de grands projets de mobilité.

Parmi les actions qui seront mises en œuvre par la métropole dans le cadre de cet appel à projet, figurent :

▶ Action 1 : Zone de Circulation Restreinte (ZCR)

Il s'agira d'évaluer la faisabilité et les impacts de la mise en œuvre de ZCR et d'en définir les modalités pratiques pour une réduction efficace et durable des émissions de polluants.

▶ Action 2 : Le véhicule partagé : une mise en commun de l'automobile pour diviser les émissions de polluants

Il s'agira de développer des outils favorisant les pratiques de covoiturage et d'autopartage, afin de diminuer la quantité de flux routier et de réduire de ce fait l'empreinte écologique de chaque passager et de chaque ménage.

▶ Action 3 : Des espaces publics apaisés et valorisés, favorisant l'émergence d'une ville marchable et « démotorisée »

L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre un plan de « marchabilité » métropolitain, de repenser l'aménagement et la gestion des parkings, et de créer un portail unique de la mobilité.

▶ Action 4 : Logistique urbaine : vers une réduction de l'empreinte écologique des flux de marchandises

A partir d'un diagnostic de la situation de livraison en ville, il s'agira d'élaborer une stratégie globale pour une logistique urbaine plus performante et durable, et de la mettre en œuvre.

▶ Action 5 : Des quartiers laboratoires : la ville respirable par la démonstration et l'innovation

Il s'agira de tester des aménagements urbains innovants autour des différents modes de transports alternatifs à l'usage du véhicule particulier, de la logistique et de la nature en ville.

▶ Action 6 : Mesurer, informer, communiquer : un citoyen sensibilisé et responsabilisé à la qualité de l'air qu'il respire

Il s'agira d'élaborer et mettre en œuvre un plan de communication innovant autour de la qualité de l'air, d'expérimenter les utilisations possibles de micro-capteurs et de réaliser des cartographies fines de la qualité de l'air.

▶ Action 7 : Motorisations vertes

Il s'agira d'acquérir, dans la flotte de véhicules de services de la métropole, 2 véhicules utilitaires à hydrogène.

Les actions feront l'objet d'un suivi régulier et d'une présentation lors des instances de gouvernance du PPA.

A lire !

Actes des 3^{ème} Assises nationales de la Qualité de l'Air



Organisées par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et par l'ADEME, les 3^{ème} assises nationales de la qualité de l'air se sont déroulées à Paris les 22 et 23 septembre 2016. Pour cette édition, l'action dans les territoires était à l'honneur.

Vous pouvez retrouver les présentations réalisées lors de ces journées sur le site internet des Assises.

http://www.assisesdelair2016.ademe.fr/?IdNode=12927&CurrentNode=12898&Lang=FR&KM_Session=5d8da757548fbc16c0ecff4b36b8b29

À lire !

ADEME & Vous – Le Mag
Air : de la pollution à la mobilisation



État, collectivités, citoyens et acteurs économiques : chaque composante de la société a un rôle à jouer dans la réduction de la pollution de l'air - extérieur et intérieur - en créant les conditions du changement et en incitant chacun à modifier ses comportements.

- Les collectivités à la manœuvre pour un air plus pur
- Zoom sur : Bois de chauffage : à manier avec précaution
- Regards croisés : Inégalités sociales : comprendre et agir
- Reportages : A Grenoble, moins de voitures, plus de vélos
- Avis d'expert : Agriculture : vers des pratiques plus vertueuses.

- Décryptage : « La taxation du carbone est une bonne chose ! »

- Recherche : Des solutions pour un air plus sain

- 4 expériences de terrain

<http://www.ademe.fr/air-pollution-a-mobilisation>

▶ Le projet européen LIFE intégré

Parmi les différents programmes européens en vigueur, il en est un qui représente une opportunité pour la région Normandie pour renforcer l'action engagée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Il s'agit du programme LIFE qui s'étend sur la période 2014-2020 et qui permet de co-financer des projets dans le domaine de l'environnement et du changement climatique.



Les Projets Intégrés (PI) LIFE sont des projets sur une échelle territoriale large permettant de mettre en œuvre des plans ou stratégies requis par la législation européenne. Le sous-programme pour l'environnement inclut 4 thématiques : nature, eau, air et déchets.

Pour l'air, les plans éligibles sont les programmes et plans relatifs à la qualité de l'air répondant à la directive 2008/50/EC. Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) correspondent à ce critère.

Le programme LIFE permet le co-financement du projet par des fonds européens avec un taux moyen jusqu'à 60 %. Appliqué au PPA, le financement supplémentaire apporté par le projet Life permettrait :

- l'intensification des actions existantes,
- la mise en œuvre de nouvelles actions complémentaires,
- l'amélioration substantielle de l'évaluation de l'effet des actions.

Les PI ont un rôle de catalyseur pour la mise en œuvre complète d'un plan dans une zone géographique donnée. Ils doivent impliquer les partenaires clés et veiller à associer l'ensemble des autres partenaires pertinents pour la mise en œuvre du plan ou de la stratégie.

Les PI sont des projets durables et ambitieux : ils ont une durée moyenne de l'ordre de 6 à 10 ans, pour une subvention moyenne de 10 M€ et un montant total du projet de 15 à 20 M€.

Dans ce cadre, la DREAL Normandie a décidé de présenter une candidature au titre des projets intégrés dans le cadre de l'appel à projet LIFE 2016.

Le calendrier d'une candidature LIFE est le suivant :

- 26 septembre 2016 : transmission d'une note de concept de 10 pages environ (phase 1 de la candidature)
- 1^{er} décembre 2016 : annonce des projets retenus pour la phase 2
- 15 mars 2017 : transmission du projet détaillé (100 pages) (phase 2 de la candidature)
- septembre 2017 : annonce des lauréats
- octobre 2017 : le cas échéant, début de mise en œuvre du projet



La campagne BreatheLife sur la pollution de l'air

BREATHELIFE
Clean Air. Healthy Future.

L'OMS et la Coalition pour le climat et l'air pur (PNUE) lancent une campagne de communication mondiale, BreatheLife, dont l'objectif est de sensibiliser le public au problème de la pollution de l'air en tant que risque majeur pour la santé et le climat.

La campagne met en évidence les mesures politiques pratiques que les villes peuvent mettre en œuvre (par exemple de meilleurs logements, transport, systèmes énergétiques et de gestion des déchets) et les mesures que les gens peuvent prendre en tant que communauté ou individu (par exemple: mettre un terme à la combustion des déchets, promouvoir les espaces verts, la marche/le vélo) pour améliorer la qualité de l'air.

<http://www.who.int/sustainable-development/news-events/breathe-life/en/>



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever
76032 Rouen cedex
1 rue recteur Daure - 14000 Caen

Directeur de la publication :
Patrick Berg, directeur régional

Rédaction :
Dominique Lepetit, responsable du SECLAD
Pascale Gondeaux, Chargée de mission Air

Conception graphique :
Pascale Gondeaux, BCAA

Illustrations et photos :
DREAL – MEEM – MLHD -
<http://www.dreamstime.com>

N° ISBN : 978-2-11139622-7